

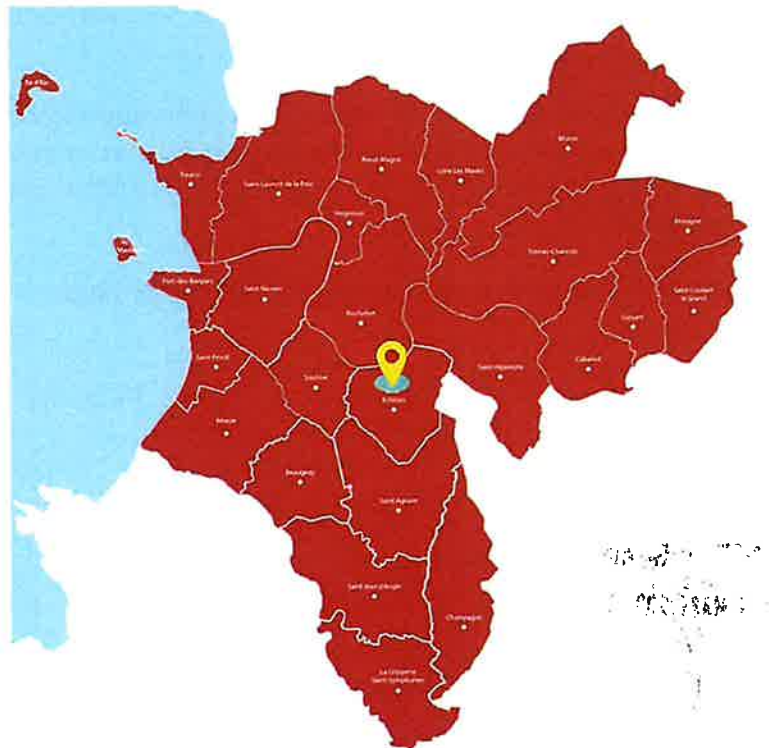
NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

I. Contexte général

La commune d'Echillais se situe dans l'ouest du Département de la Charente-Maritime dans la région Nouvelle-Aquitaine. Intégré à la communauté de Commune Rochefort Océan, son territoire s'étend sur 14,72 km².



AR Prefecture

017-211701461-20240215-D013_2024A-DE
Reçu le 26/03/2024

Peuplée de 3 626 habitants, Echillais connaît une augmentation croissante régulière de son nombre d'habitants du fait de la création de lotissements et l'arrivée de familles. Compte tenu des obligations faites aux communes de plus de 3500 habitants dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, la commune affirme sa volonté d'essayer d'atteindre les objectifs en matière de logement social. Cependant, elle est astreinte depuis l'année 2022 à une pénalité.

Ce dynamisme s'explique d'abord par la volonté de l'équipe municipale d'accueillir et de rajeunir sa population en proposant de nombreux programmes de construction sur la commune.

Ensuite, le territoire est naturellement particulièrement attractif :

La commune est, en effet, située à 45 minutes de La Rochelle, Préfecture du Département, de Royan et de Saintes. Elle est limitrophe de la ville de Rochefort.

Enfin, Echillais bénéficie d'une situation climatique et géographique privilégiées : la Charente-Maritime est l'un des départements les plus ensoleillés de France métropolitaine et la Commune d'Echillais est par ailleurs située à moins de 25 minutes des plages de la Côte Sauvage.

La commune profite, en outre, d'un tissu associatif très conséquent. La population active est de 43,1% et le taux de chômage de 5,9%.

Echillais souhaite redonner à son centre-bourg une meilleure attractivité en requalifiant les espaces, bâtiments et équipements publics existants ou à créer, en aménageant des espaces naturels de loisirs, en améliorant la sécurité routière et en privilégiant les liaisons douces.

Elle bénéficie d'une réserve foncière très importante pour pouvoir ramener la pratique sportive en centre-bourg, la nature en ville et des espaces de convivialité. Tout ceci dans une dynamique écoresponsable.

Le Budget Primitif 2024 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population échillaisienne, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2024, ainsi que la situation financière locale en intégrant les projets à venir.

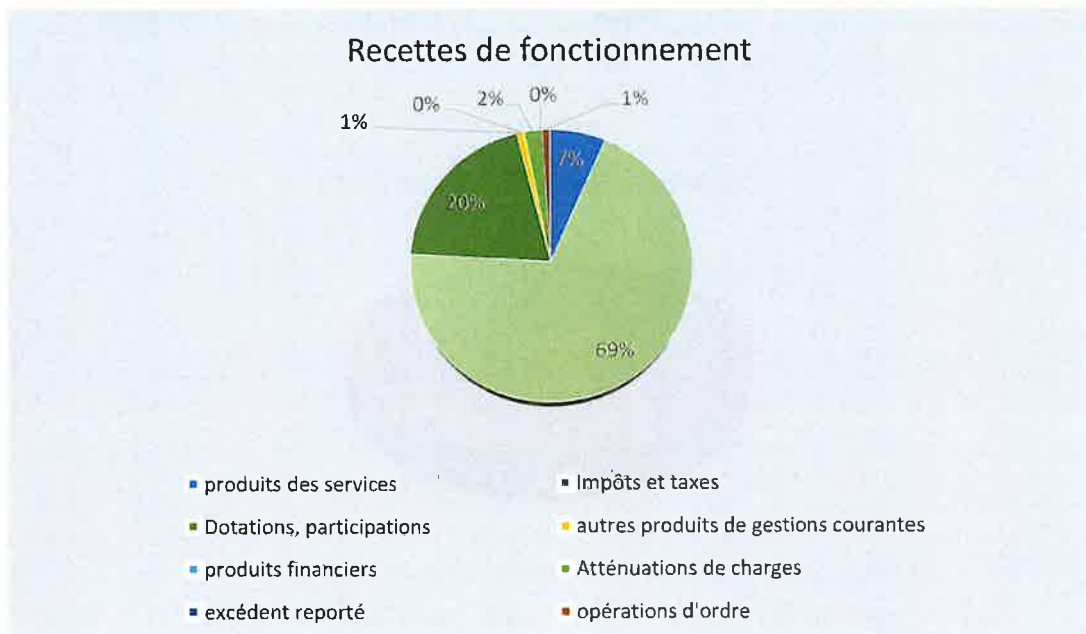
Ce budget sera voté selon la nomenclature M57 adoptée au 1^{er} janvier 2022.

II. Détail des sections**1. Section de Fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 916 171 €. En 2023, elle était de 2 471 780,00 €.

1.1. Recettes de fonctionnement

Libellé	Total budget 2023	Total budget 2024	Variation en %
013 – Atténuations de charges	33 000,00	60 409,00	83 %
70 – Produits des services, domaine et ventes diverses	166 400,00	181 320,00	8,97 %
73 – Impôts et taxes	1 802 000,00	1 925 277,00	6,84 %
74 – Dotations, subventions et participations	600 850,00	695 333,00	2,88 %
75 – Autres produits de gestion courante	20 800,00	23 900,00	14,90 %
76 – Produits financiers	10,00	22,00	1,2%
77 – Produits exceptionnels	300,00	4 921,00	
002 – Excédent de fonctionnement reporté	75 000,00	0,00	
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 047,00	24 989,00	- 36,00 %
Totaux	2 500 846,44	2 718 254,00	3,72%



1.1.1. Revalorisation des bases fiscales

Les bases des taxes foncières doivent augmenter de 3,9% en 2024 selon la Loi de Finances pour 2024, le résultat attendu a été calculé dans ce sens à 1 743 282 €. L'état 1259 n'a pas été reçu au jour du vote, les taux seront donc votés lors d'un prochain conseil.

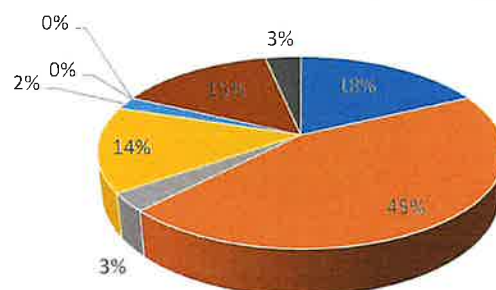
1.1.2. Dotations

Les dotations ont été votées en fonction des augmentations/diminutions des 4 dernières années de la dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale et de dotation nationale de péréquation.

1.2. Dépenses de fonctionnement

Désignation	Total budget 2023	Total budget 2024	Variation en %
011 – Charges à caractère général	645 160,00	519 457,00	-19,48 %
012 – Charges de personnel et frais assimilés	1 254 600,00	1 295 553,00	3,26 %
014 – Atténuations de produits	83 300,00	89 566,00	7,52 %
65 – Autres charges de gestion courante	411 820,00	419 691,00	1,91 %
66 – Charges financières	73 300,00	67 488,00	-7,93 %
67 – Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	2 600,00	2 000,00	-23,08 %
023 – Virement à la section d'investissement	166 622,72	429 545,00	158 %
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	99 004,28	98 595,00	-0,41 %
Totaux	2 737 407,00	2 718 254,00	6,78 %

Dépenses de Fonctionnement



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges spécifiques
- Dotations aux amortissements
- Virement à la section d'investissement
- Opérations d'ordre

Le chapitre 012, charges de personnel, est augmenté seulement de 3,26 % du fait du Glissement Vieillesse Technicité et du remplacement des agents titulaires en congés maladie par des contractuels.

La Commune d'Echillais étant soumise à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, elle est astreinte à une pénalité dont le montant en 2023 s'est élevé à 59 812,15 € (article 739116).

2. Section d'investissement

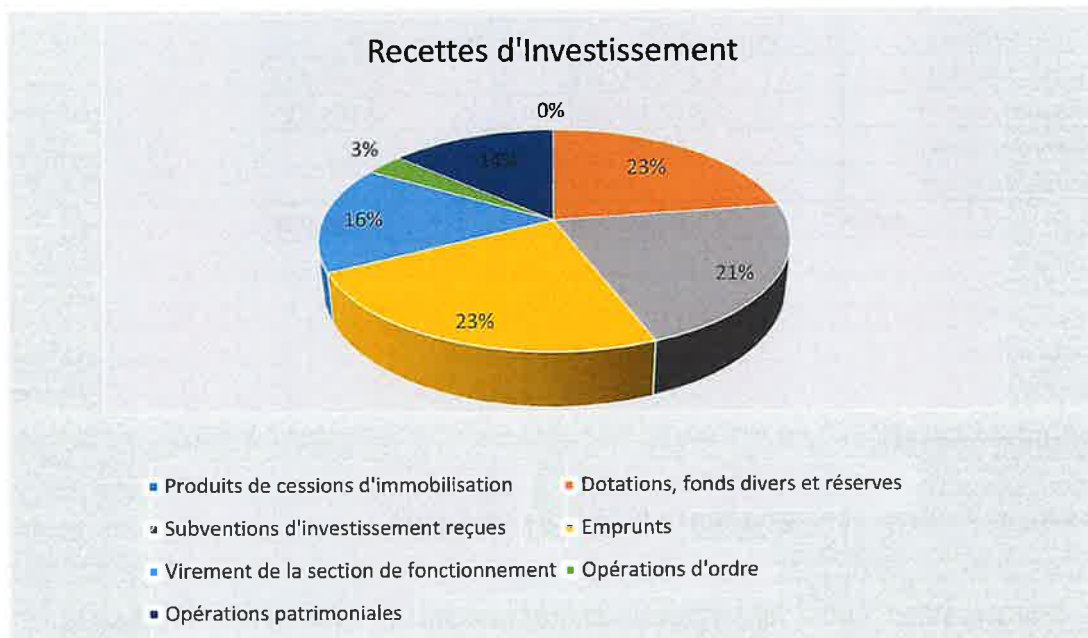
La section d'investissement s'équilibre à 2 764 824,52 €.

2.1 Recettes d'investissement

La section d'investissement devrait présenter un excédent d'environ 27 900 €.

Les restes à réaliser 2023 s'élèvent à **274 288 €** :

- ✓ subventions de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 239 320 €
- ✓ subvention de l'Etat pour le fonds vert d'un montant de 11 117 €
- ✓ subvention de la DRAC pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la toiture de l'église pour 4 080 €
- ✓ subventions du Département pour l'enfouissement du génie civil télécom au Pinier un montant de 2 624 €
- ✓ subvention de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan au titre des fonds de concours pour 17 146 €



AR Prefecture

017-211701461-20240215-D013_2024A-DE
Reçu le 26/03/2024

- FCTVA attendu (N-2) : 38 000 €
- Subventions d'investissement attendues hors RAR : 392 995 €
- Emprunt : 643 715 €
- Virement de la section de fonctionnement : 429 545 €

2.2 Dépenses d'investissement

Les restes à réaliser 2023 s'élèvent à 110 836,18 €.

Les principaux projets pour l'année 2023 sont :

- **Bâtiments scolaires** : réfection des sanitaires maternels 88 000 € et toiture : 4 500 €
- **Restaurant scolaire** : acquisition de tables pour 3 000 €
- **Ateliers communaux** : Acquisition d'une balayeuse pour 167 000 €
- **Cimetière** : reprise de concessions pour 6 000 €
- **Centre bourg** : travaux création d'un plateau actif et d'une salle multi activités pour 1 500 000 € et maîtrise d'œuvre pour 192 000 €
- **Pôle de santé** : travaux création de 2 bureaux supplémentaires : 5 200,00 €
- **Eglise** : maîtrise d'œuvre travaux de réfection de la toiture pour 16 500 €

III. Budgets consolidés

section	année 2023	année 2024
Fonctionnement	2 737 407,00	2 916 171
investissement	1 972 383,96	2 764 825
Fonctionnement	20 024,82	pas voté
investissement	21,16	pas voté
total	4 729 836,94	5 680 996

IV. L'autofinancement

L'Épargne Brute et l'Épargne Nette (CAF hors cessions) :

L'autofinancement brut : la capacité d'autofinancement brut (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre

les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement moins les intérêts. Le CAI brute est affectée en priorité au remboursement des dettes en capital.

L'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette sur la période 2017 - 2023 :

Epargne en €	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ATTENDU 2023
Epargne Brute	550 263 €	411 481 €	444 018 €	488 048 €	477 818 €	378 816 €	605 903 €
Epargne de Gestion Courante	459 737 €	327 677 €	364 349 €	408 969 €	405 813 €	314 413 €	549 337 €
Epargne Nette	199 769 €	60 646 €	87 314 €	205 298 €	132 600 €	- 33 368 €	294 075 €

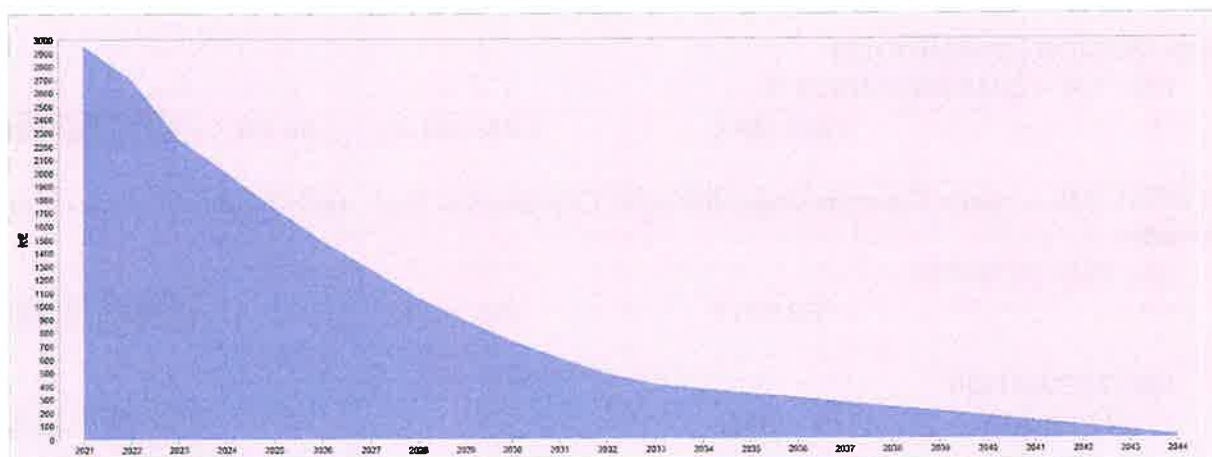
Au regard des comptes administratifs respectifs sur la période 2017-2023, l'autofinancement brut dégagé n'a pas toujours permis de faire face au remboursement du capital d'emprunt et d'entreprendre des projets d'investissement conséquents.

v. Endettement de la commune

Calculé sur le nombre d'annuités qu'il faudrait, à partir du résultat, pour rembourser la dette. A ce jour, et compte-tenu du résultat attendu de 2023, il serait de 3,39 années.

Évolution de l'encours de la dette

L'encours de la dette a fortement augmenté de par la contraction d'un prêt de 800 000,00 € pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la mairie et de ses annexes en 2019 et d'un emprunt-relais de 200 000 € en 2020. Le capital restant dû au 1er janvier 2024 est de : 1 981 112,35 €.



AR Prefecture017-211701461-20240215-D013_2024A-DE
Reçu le 26/03/2024

RATIO 3	RRF/ POPULATION			
	2 869 584 €	3616		793,58
RATIO 4:	DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT/ POPULATION			
	419 566 €	3616		116,03
RATIO 5:	DETTE/ POPULATION			
	1 981 112 €	3616		547,87
CAPACITE DE DESENETTEMENT				
	1 998 112 €	589 231 €		3,39
RATIO 6:	DGF/POPULATION			
	295 553 €	3616		81,73
RATIO 7:	DEPENSES DE PERSONNEL/ DRF			
	1 167 921 €	2 280 353 €		0,51
RATIO 9	MARGE D'AUTOFINANCEMENT COURANT (DRF+ Remboursement dette)/ RRF			
	2 280 353 €	255 262 €	2 869 584 €	0,88
RATIO 10	TAUX D'EQUIPEMENT Dépenses d'Equipement Brut/ RRF			
	419 566 €	2 869 584 €		0,15
RATIO 11	TAUX D'ENDETTEMENT DETTE/ RRF			
	1 981 112 €	2 869 584 €		0,69

VII. Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition pour 2023 n'ont pas été votés lors du vote du budget primitif.

AR Prefecture

017-211701461-20240215-D013_2024A-DE

Reçu le 26/03/2024

VIII. Effectif de la collectivité

	Au 31/12/2023	Taux
Nombre d'agents	38	100,00%
Titulaires / stagiaires	29	76,32 %
Contractuels	9	23,68 %
Détachement	0	0
Emplois aidés	0	0

IX. Conclusion

En 2023, la commune d'Echillais a su contraindre ses dépenses en fonctionnement malgré les hausses des tarifs de l'énergie et de l'alimentaire dans le but de se donner les moyens d'investir dans la nouvelle salle des sports.